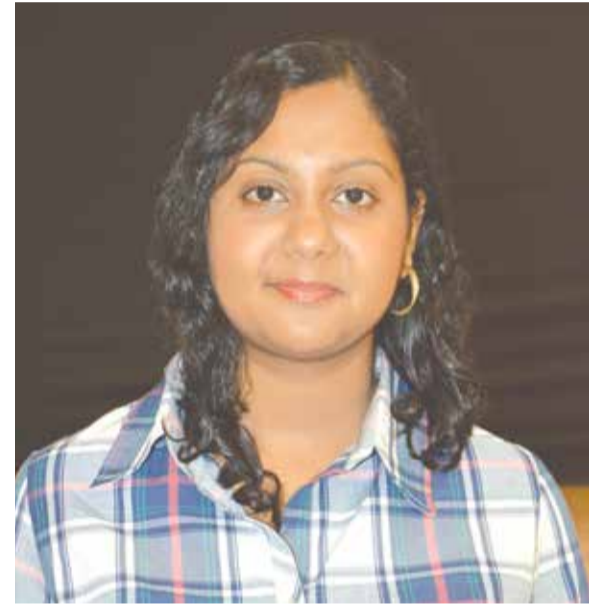


## Arielle Mylene Moraghen, présidente de DIS-MOI : « Connaitre et revendiquer ses droits est très légitime »

Elle assurera la présidence de DIS-MOI pour l'année en cours. Dans sa toute première interview en tant que présidente, Arielle Mylene Moraghen évoque ses priorités pour 2015.



### ■ Qui est Arielle Moraghen ?

Je suis âgée de 29 ans. Je suis détentrice d'un BSC en informatique et gestion de l'Université de Technologie de Maurice. Je travaille depuis plus de sept ans au ministère des Finances.

### ■ Qu'est-ce qui vous a incité à militer pour les droits humains ?

La thématique des droits humains a toujours suscité mon intérêt. Les violations des droits humains m'ont toujours interpellée. C'est pourquoi je me suis engagée. Étudiante au Collège Lorette de Curepipe, j'ai milité au sein du club Amnesty du collège. Durant mes études universitaires, je me suis engagée davantage en rejoignant les rangs d'Amnesty Maurice, après avoir constaté que dans bien de situations, les droits humains sont bafoués, ignorés, souvent dans l'indifférence du plus grand nombre. Pour moi, il est légitime et nécessaire d'être une citoyenne engagée, de connaître ses droits et de disposer des moyens de les revendiquer.

### ■ Qu'est-ce qui vous a motivé à intégrer DIS-MOI. Comment évaluez-vous le travail effectué par l'ONG ?

Après mon engagement avec Amnesty Maurice, je me suis accordé une période de réflexion. J'avais besoin de souffler et comprendre ce que pourrait être mon engagement ultérieur. Après la fermeture de l'antenne d'Amnesty Maurice, j'ai rejoint Lindley Couronne et sa nouvelle ONG de défense des droits humains. Durant ces trois années d'existence, DIS-MOI a beaucoup fait pour assurer sa crédibilité et affirmer sa présence dans notre République, à travers ses cours de formation aux droits humains et citoyen (125 personnes formées en 2014); sa double page consacrée chaque semaine aux droits humains dans le Défi Quotidien; ses vidéos réalisées avec le concours de Téléplus; son manuel Mieux Comprendre la République, son manifeste des droits humains pour la campagne électorale. DIS-MOI a même réalisé l'exploit d'être accrédité auprès de l'ONU pour son engagement en faveur des droits

des personnes âgées !

### ■ Vous avez été désignée présidente de DIS-MOI. Que comptez-vous apporter de plus à l'organisation ?

Je serai une présidente de consensus, étant moi-même une personne consensuelle. Dans une ONG, il y a inévitablement des désaccords, des tensions, voire des conflits de personnalités. Une association peut exploser en vol de cette manière. Il y a eu beaucoup d'exemples de ce type. Mon rôle sera de rassembler, mettre en place des structures telles qu'un Conflict Resolution Committee (CRC) pour veiller que DIS-MOI décolle en douceur et s'installe durablement dans le paysage de la société civile de l'Océan Indien. Parmi les questions des droits humains qui m'intéressent le plus, il y a les droits économiques sociaux et culturels, c'est-à-dire l'extrême pauvreté.

### ■ Quelles mesures/actions prendra la Commission DESC (droits économiques sociaux et culturels) de DIS-MOI pour lutter contre l'extrême pauvreté ?

Il est admis que près de 10 000 familles vivent dans un dénuement matériel extrême au sein de notre République. Or, Maurice est considéré comme un pays à revenu intermédiaire. Il n'est donc inadmissible qu'une telle pauvreté perdure. DIS-MOI l'a déjà mentionné dans son manifeste des droits humains pour les élections du 10 décembre 2014. Nous souhaitons un programme national pour éradiquer l'extrême pauvreté, une volonté politique ferme et inébranlable. Outre un programme national de lutte contre l'exclusion, DIS-MOI suggère la tenue des États généraux de l'extrême pauvreté et avec des indicateurs fiables, des outils concrets et une évaluation régulière de la situation. Il faut aussi veiller à la représentation et la participation des plus démunis à l'élaboration des programmes visant à mettre en oeuvre les droits économiques, sociaux et culturels. Maurice devrait enfin ratifier le 2e protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

### ■ Quels sont les projets de DIS-MOI pour cette année 2015? Quelle est son orientation future ?

Durant ces trois dernières années, la priorité était d'inscrire la présence de DIS-MOI dans le paysage de notre République. Désormais, après une antenne créée à Rodrigues, nous comptons nous rendre à Agalega d'ici la fin de l'année. Les trois prochaines années seront placées sous le signe du développement dans le sud-ouest de l'Océan Indien : à l'île de La Réunion où le directeur Lindley Couronne vient d'établir des réseaux; et également à Mayotte, aux Comores, à Madagascar et aux Seychelles.

Sinon, nous encouragerons la création de clubs DIS-MOI dans les collèges et poursuivrons notre

### Holy Rakotomanana Gnany

oeuvre d'éducation / formation aux droits humains et en citoyenneté avec la collaboration de la municipalité de Beau-Bassin Rose-Hill et, bien évidemment, nous veillerons que l'État de droit soit respecté.

### ■ Vous avez été active au sein d'Amnesty International durant de nombreuses années. Vous avez même siégé au board. Que vous a apporté cet engagement ?

Amnesty a été une deuxième université pour moi. J'y ai beaucoup appris, tant à travers les voyages à l'étranger qui m'ont permis de rencontrer les plus imminents défenseurs des droits humains à travers le monde, que lors des cours de formation, des séminaires qui m'ont aidés à m'épanouir et à me développer non seulement en tant que militante des droits humains, mais aussi en tant que personne. D'ailleurs, j'ai retrouvé beaucoup de mes camarades ex-Amnesty au sein de DIS-MOI. Je suis persuadée que DIS-MOI viendra pallier le vide laissé après la fermeture d'Amnesty Maurice. DIS-MOI a le potentiel pour être l'ONG des droits humains de référence à Maurice et dans la région. Donnez-nous encore cinq ans...

### ■ Votre message aux lecteurs du Défi Quotidien ?

DIS-MOI compte à l'heure actuelle, 500 membres et supporteurs à Maurice, Rodrigues et Madagascar. Engagez-vous en devenant membre, si le cœur vous en dit, ou supportez DIS-MOI. Il vous suffit nous de consulter notre site [www.dismoi.org](http://www.dismoi.org) ou de nous adresser un mail à [info@dismoi.org](mailto:info@dismoi.org).

Oui ! Je vois d'ici la réaction de nombreux septiques, de jeunes ou moins jeunes Mauriciens. Ils se demandent quel intérêt auront-ils à rejoindre une bande de militants que l'on taxe volontiers d'utopistes et qui rêvent de changer le monde par la seule défense de leurs idées, de leurs principes des droits humains. Moi, je soutiens que cela paie ! Écoutez donc.

Mon meilleur souvenir en tant que militante des droits humains date du 17 octobre 2007. Amnesty Maurice avait organisé une activité publique à la mairie de Port-Louis pour réclamer la libération d'Aung San Suu Kyi, opposante politique à la junte militaire en place en Birmanie, emprisonnée durant plus de dix ans dans son pays. Cette activité avait vu la participation du Premier ministre et du leader de l'opposition d'alors, ainsi que des militants et activistes des droits humains. Quelques années plus tard, imaginez le sentiment de bonheur, de satisfaction qui nous a habités en apprenant sa libération. Aujourd'hui, cette dame est devenue une figure de proue de la politique en Birmanie. Notre action n'a peut-être été qu'une goutte d'eau dans cet océan de mobilisation internationale, mais quelque part, nous avons contribué à desserrer cet étau de fer qui emprisonnait ce pays pendant plus de 35 ans. Les principes de liberté, de droits humains auront été plus puissants que les fusils des militaires !

## Lutte contre le cancer du sein Dépistage gratuit à Plaine-Verte samedi dernier

Le centre médical AFM de Plaine-Verte a accueilli l'association Breast Cancer Care pour un dépistage gratuit du cancer du sein. Une initiative soutenue par la Commission droits des femmes de DIS-MOI. Naushad Cader Fatehmamode, le propriétaire du centre médical AFM, estime que "le cancer est une maladie dont souffrent de nombreuses femmes en silence jusqu'à la mort". C'est pourquoi il a contacté l'association Breast Cancer Care pour organiser un dépistage gratuit pour les habitants de la région et leur permettre ainsi d'avoir accès à des informations à ce sujet.

Comment s'auto-examiner ? Quelle est l'importance d'un dépistage régulier ? Pourquoi une intervention précoce est-elle nécessaire ?

Et surtout, comment sauver une patiente atteinte du cancer du sein ? Toutes ces questions ont été abordées lors de la causerie animée par les membres de l'association Breast Cancer Care après que les patientes ont eu droit à un dépistage gratuit et des conseils d'un médecin.

Shamima Patel Teeluck, fondatrice de l'association Breast Cancer Care explique que, dans la plupart des cas, les femmes ont honte de faire dépister ou soigner leur cancer : « Elles n'osent pas dire à leurs proches qu'elles souffrent d'un cancer. Hélas, c'est la première de décès chez les femmes en ce qui concerne le cancer. On recense deux nouveaux cas de cancer du sein par jour. C'est dramatique ! »

Elle suggère que les autorités subventionnent les opérations de reconstruction du sein pour aider les femmes à surmonter cette douleuruse épreuve.



Vijay Gungabissoon, Clinical Counsellor, a insisté sur la nécessité d'encadrer les patients et leur famille : « Quand on évoque le cancer à une personne, elle ne comprend qu'une chose : 'la mort'. Elle perd ainsi la moitié de ses capacités à surmonter la maladie. Il faut donc aider la famille pour que les proches puissent leur soutien à la patiente ».

Breast Cancer Care organise des dépistages à travers l'île. Pour toute information, appelez au 5 909 2242 ou visitez le site : [www.breastcancercare.mu](http://www.breastcancercare.mu)

mations;

- L'égalité entre les sexes ;
- La participation de la population au processus de prise de décisions sur les questions de santé aux niveaux national et communautaire ;
- Le droit à l'information sur sa santé ;
- Le droit de bénéficier des progrès scientifiques et de leurs applications en matière de prévention des maladies, de la promotion de la santé, du diagnostic, du traitement, de la réadaptation et des soins ;
- Le droit à un environnement physique et social sain ;
- Le droit à une eau pure, à des aliments sains et à un logement décent ;
- Le droit à la vie privée.
- Le droit à la santé garantit des droits dits 'fondamentaux' :

- Le droit à un système de protection de la santé pour tous

- Le droit à l'égalité de traitement et à l'absence de discrimination;



Le droit à la santé implique l'accès aux services de santé pour tous ; des services de santé disponibles en toutes circonstances, accessibles à tous, de bonne qualité et respectables (soit conformes à l'éthique médicale et respectueux des différences biologiques et culturelles).

Dis-Moi pense que le droit à la santé passe également par la prévention et la sensibilisation, d'où sa participation aux campagnes de diverses ONG qui oeuvrent en ce sens.

### LE DROIT À LA SANTÉ

La santé est un droit fondamental de l'être humain et l'une des conditions indispensables au développement économique. C'est un droit inclusif qui comprend des «facteurs déterminants pour la santé» tels que :

- Une éducation à la santé et la diffusion d'informa-

DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01. INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

- Le droit à la prévention et au traitement des maladies;
- L'accès aux médicaments essentiels;
- La santé maternelle, infantile et procréative;
- Un accès égal et en temps voulu aux services de santé de base;
- Une éducation à la santé ;

### QUAND EST-IL DU DROIT À LA SANTÉ À MAURICE.

Dans son Chapitre II, la Constitution de Maurice évoque la protection des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Plus précisément, l'article 3 parle du droit à la vie et l'article 4 de la protection du droit à la vie. Une personne en mauvaise santé ne pouvant pas profiter pleinement de sa vie, donc de ses droits, la santé revêt une importance vitale pour tous.

### Formation

Les cours de formation en droits humains et citoyen ont repris depuis le samedi 31 janvier. Ils ont lieu à la Salle Eddy Norton à Rose-Hill de 9h30 à 12h00 durant quatre samedis. Les personnes intéressées pour les prochains cours sont priées de s'inscrire auprès de DISMOI, Arcades Ramdour, 289, route Royale, Rose-Hill - Tel : 5 440 45 01 - 466 56 73 ou INFO@DISMOI.ORG - Dépêchez-vous de nous contacter, les places sont limitées.

Mélanie Valère-Yvan Ducaesse